

N°	4	7	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Désignation d'un représentant des élus au sein du Comité de bassin et de la Commission géographique Seine-Aval : annulation</p>	<p>L'an deux mil quinze,</p> <p>Le lundi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGEO, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>15 octobre 2015</p>	<p><b><u>- Désignation d'un représentant des élus au sein du Comité de bassin et de la Commission géographique Seine-Aval : annulation</u></b></p> <p>Le 16 juin 2015, les membres du Conseil d'administration ont nommé, à l'unanimité, comme représentants de l'EPTB Bresle au Comité de bassin Seine-Aval ainsi qu'à ses commissions, M. DEWAELE membre titulaire et M. MAQUET membre suppléant (délibération n°444).</p> <p>Suite à de récents échanges avec l'Agence de l'eau et l'Association des Départements de France (ADF), il s'avère qu'il appartient à l'ADF de procéder à la désignation, pour le comité de bassin, d'un représentant de l'interdépartementalité. A ce titre, Mme Blandine LEFEBVRE, par ailleurs membre du conseil, a été désignée.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 10</p> <p>Votants 10</p>	<p>M. MAQUET informe le conseil que la délibération n°444 de l'EPTB de la Bresle est donc caduque.</p> <p><i>Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'annuler la décision prise de nommer M. DEWAELE membre titulaire et M. MAQUET membre suppléant comme représentants de l'EPTB Bresle au Comité de bassin Seine-Aval ainsi qu'à ses commissions.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 11/12/2015  
 Acte exécutoire le : 11/12/2015  
 le Président de l'Institution  
 Emmanuel MAQUET

**REÇU LE**

14 DEC. 2015

**SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE**

**Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Emmanuel MAQUET**